

Lucerne, le 11 mars 2013

Aux actionnaires de Mobimo Holding AG

Invitation à la 13^e Assemblée générale ordinaire

Mardi 9 avril 2013, à 17h00 (ouverture des portes: 16h00) Luzerner Saal, Centre de la culture et des congrès, Europaplatz 1, Lucerne

Ordre du jour de l'Assemblée générale

- Allocution de bienvenue
- Présentation du rapport de gestion et perspectives
- Constatations à l'intention de l'Assemblée générale

Points à l'ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

- 1. Rapport annuel et comptes annuels de Mobimo Holding AG ainsi que comptes consolidés de l'exercice 2012, rapport de l'organe de révision
- 1.1 Approbation du rapport annuel et des comptes annuels de Mobimo Holding AG ainsi que des comptes consolidés de l'exercice 2012
 - Le Conseil d'administration <u>propose</u> d'approuver le rapport annuel ainsi que les comptes annuels de Mobimo Holding AG, de même que les comptes consolidés de l'exercice 2012.
- 1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération

Le Conseil d'administration <u>propose</u> d'approuver le rapport et le modèle de rémunération présentés aux pages 136 à 138 du rapport de gestion 2012. Le vote est purement consultatif et a lieu chaque année.

1.3 <u>Vote consultatif sur le rapport sur les contributions à des institutions sociales et politiques</u>

Le Conseil d'administration <u>propose</u> d'approuver les contributions versées à des institutions sociales (30 000 de CHF) et politiques (38 000 de CHF) au cours de l'exercice 2012, soit un total de 68 000 de CHF. Cette approbation a un caractère purement consultatif.

Le Conseil d'administration <u>propose</u> un budget de 100 000 de CHF au maximum pour les contributions aux institutions sociales et politiques en 2013.

2. Affectation du bénéfice de Mobimo Holding AG

Proposition d'affectation du bénéfice

Le Conseil d'administration <u>propose</u> à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice comme suit:

- distribution de 9,00 CHF par action en provenance des réserves issues d'apports en capital;
- report à nouveau: 193 102 016,22*)

Origine (données en milliers de CHF)

Bénéfice reporté Bénéfice de l'exercice Dissolution de réserves issues d'apports en capital Total à disposition de l'Assemblée générale	149 753 43 349 55 851*) 248 953
Affectation du bénéfice: (i) Versement d'un dividende de 9 CHF par action issu des apports en capital: (ii) Report à nouveau:	55 851*) 193 102
Proposition d'utilisation du bénéfice, total	248 953
Distribution totale ./. part des réserves issues d'apports en capital Part des autres réserves	55 851 - 55 851 0

^{*)} Le montant définitif de la dissolution des réserves issues d'apports en capital et leur distribution dépend du nombre d'options exercées et donc du nombre d'actions donnant droit au dividende émises à la date de distribution. Si toutes les options exerçables à cette date n'ont pas été exercées, la dissolution et la distribution issue des apports en capital sont réduites d'autant.

Les 8 744 actions propres détenues à la date du bilan ne donnent pas droit au dividende. Le nombre des actions donnant droit au dividende le jour du versement de celui-ci peut différer en raison du rachat de nouvelles actions propres.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

Le Conseil d'administration <u>propose</u> d'accorder la décharge à tous les membres du Conseil d'administration et à la Direction pour l'exercice 2012.

4. Renouvellement du capital autorisé

Le Conseil d'administration envisage

de <u>renouveler</u> le **capital autorisé** actuellement disponible et d'être autorisé à augmenter en tout temps le capital-actions dans un délai maximum de deux ans par l'émission de 1 141 150 actions nominatives au maximum, à libérer entièrement, d'une valeur nominale de 29,00 CHF chacune, à 33 093 350,00 CHF au maximum,

et propose par conséquent d'adapter partiellement les statuts, comme suit:

Capital autorisé

«Article 3a:

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps dans un délai maximum de deux ans le capital-actions de la société d'un montant de 33 093 350,00 (trente trois millions quatre-vingt-trois mille trois cent cinquante francs) au maximum, par l'émission de 1 141 150 actions nominatives au maximum, à libérer entièrement, d'une valeur nominale de 29,00 CHF chacune. Les augmentations par prise ferme et par montants partiels sont autorisées.»

(Les al. 2, 3 et 4 restent inchangés)

5. Adaptation partielle des statuts

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'adapter les statuts de la société comme suit (les modifications proposées sont **en italique**):

5.1 <u>Suppression de l'art. 4 au sens de l'art. 628, al. 4 CO et intégration de l'art. 4a dans</u> le nouvel art. 4 des statuts

Article 4 (ancienne version):

En vertu du contrat d'apport du 22 décembre 1999, la société reprend d'Ulrich Bettermann, de Chifa Holding AG, de Gramena AG, de Pincus Green, de Posen Stiftung et de Charles Vögele toutes les 720 000 actions nominatives, d'une valeur nominale de 100,00 CHF chacune de Mobimo AG à Lucerne et ce, pour un montant de 91 318 000,00 CHF. Ce prix est versé par attribution aux apporteurs de 597 500 actions nominatives entièrement libérées de la société. En outre, en vertu du contrat d'apport du 22 décembre 1999, la société reprend d'Alfred Meili toutes les 1 000 actions au porteur, d'une valeur nominale de 1 000,00 CHF chacune de Kubus Immobilien et d'Investitions AG à Lucerne ainsi que toutes les 100 actions nominatives, d'une valeur nominale de 1 000,00 CHF chacune d'Interpool Verwaltungs AG et ce, pour les montants respectifs de 9 305 000,00 CHF et 7 237 000,00 CHF. Ces prix sont versés par attribution à l'apporteur de respectivement 75 095 et 58 405 actions nominatives entièrement libérées de la société. Par ailleurs, la société reprend d'Absolute Invest AG à Zoug toutes les 5 000 actions nominatives, d'une valeur nominale de 1000,00 CHF chacune d'Ordan Beteiligungs AG à Lucerne, pour un montant de 8 869 000,00 CHF.

Article 4a (ancienne version):

En vertu du contrat d'apport du 5 novembre 2009 avec Bank Vontobel AG, de Zurich (CH-020.3.902.757-5), la société reprend, dans le cadre de son augmentation de capital du 6 novembre 2009, négociées en son propre nom mais pour le compte des actionnaires de LO holding Lausanne-Ouchy S.A. avec siège à Lausanne (CH-550-0096093-5) et de JJM Participations SA avec siège à Lausanne (CH-550-1058768-5) lui apportant leurs actions:

Article 4 nouveau (correspond à l'ancien art. 4a):

En vertu du contrat d'apport du 5 novembre 2009 avec Bank Vontobel AG, de Zurich (CH-020.3.902.757-5), la société reprend, dans le cadre de son augmentation de capital du 6 novembre 2009, négociées en son propre nom mais pour le compte des actionnaires de LO holding Lausanne-Ouchy S.A. avec siège à Lausanne (CH-550-0096093-5) et de JJM Participations SA avec siège à Lausanne (CH-550-1058768-5) lui apportant leurs actions:

- (i) au total 49 735 actions nominatives de LO holding Lausanne-Ouchy S.A. (CH-550-0096093-5), d'une valeur nominale de 100,00 CHF chacune. Ces actions sont reprises pour montant total 15 686 400,00 CHF. En contrepartie de cet apport en nature, Bank Vontobel AG avec siège à Zurich (CH-020.3.902.757-5) reçoit pour le compte des actionnaires apportant leurs actions au total 412 800 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de 38,00 CHF chacune;
- (ii) au total 11 216 actions nominatives de JJM Participations SA (CH-550-1058768-5), d'une valeur nominale de 535,00 CHF chacune.
- Ces actions sont reprises pour un montant total de 11 226 302,00
 CHF. En contrepartie de cet apport en nature, Bank Vontobel AG avec siège à Zurich (CH-020.3.902.757-5) reçoit au total 295 429 actions nominatives entièrement libérées de la société, d'une valeur nominale de 38,00
 CHF chacune.

- (i) au total 49 735 actions nominatives de LO holding Lausanne-Ouchy S.A. (CH-550-0096093-5), d'une valeur nominale de 100,00 CHF chacune. Ces actions sont reprises pour un montant total de 15 686 400,00 CHF. En contrepartie de cet apport en nature, Bank Vontobel AG avec siège à Zurich (CH-020.3.902.757-5) reçoit pour le compte des actionnaires apportant leurs actions au total 412 800 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de 38,00 CHF chacune;
- (ii) au total 11 216 actions nominatives de JJM Participations SA (CH-550-1058768-5), d'une valeur nominale de 535,00 CHF chacune.
- Ces actions sont reprises pour un montant total de 11 226 302,00 CHF. En contrepartie de cet apport en nature, Bank Vontobel AG avec siège à Zurich (CH-020.3.902.757-5) reçoit au total 295 429 actions nominatives entièrement libérées de la société, d'une valeur nominale de 38,00 CHF chacune.

6. Elections des membres du Conseil d'administration (élection au scrutin uninominal)

Le Conseil d'administration <u>propose</u> d'élire Messieurs **Daniel Crausaz, Brian Fischer, Bernard Guillelmon, Wilhelm Hansen, Paul Rambert, Peter Schaub, Georges Theiler et Urs Ledermann** au scrutin uninominal pour un nouveau mandat d'un an.

7. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration <u>propose</u> d'élire la société **KPMG SA**, de Lucerne, pour un nouveau mandat d'un an.

8. Divers

Indications d'ordre général

Cartes d'admission et droits de vote

Les actionnaires de Mobimo Holding AG inscrits au registre des actions en qualité de détenteurs de droits de vote recevront un coupon-réponse d'inscription conjointement à leur convocation à l'Assemblée générale. Bénéficient du droit de vote tous les actionnaires inscrits au registre des actions de Mobimo Holding AG à la date du 27 mars 2013. Les actionnaires recevront les cartes d'admission et le matériel de vote pour l'Assemblée générale après le renvoi de l'inscription à Mobimo Holding AG. Aucune mutation n'interviendra dans le registre des actions entre le 28 mars et le 9 avril 2013. En cas de vente d'actions mentionnées sur la carte d'admission, l'actionnaire vendeur perd son droit de vote pour lesdites actions. La carte d'admission et le matériel de vote qui lui ont été envoyés devront alors être rectifiés en conséquence par le bureau des actions avant la tenue de l'Assemblée générale. Les droits de vote de l'actionnaire acquéreur et tous les droits connexes restent suspendus pendant cette période.

Octroi de procurations

Les actionnaires qui ne participent pas personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter comme suit:

- par leur banque en tant que représentante dépositaire (avec mention écrite de la procuration correspondante sur la carte d'admission);
- par le représentant indépendant des droits de vote, M. Hans Aepli, Isenschmid, Aepli & Partner, Pilatusstrasse 21, 6003 Lucerne (au moyen du formulaire pour instructions, dûment rempli, figurant sur le coupon-réponse);
- par un autre actionnaire de Mobimo Holding AG (avec mention écrite de la procuration sur la carte d'admission).

Sauf instructions expresses de votre part, le représentant approuvera les propositions du Conseil d'administration.

Documents

Le rapport de gestion 2012 avec le rapport annuel, les comptes annuels et les rapports de l'organe de révision sont disponibles pour consultation depuis le 14 février 2013 au siège de Mobimo Holding AG, Rütligasse 1, 6000 Lucerne et peuvent y être commandés.

Généralités

Nous conseillons à tous les actionnaires de faire usage de leurs droits et d'exercer leur droit de vote à l'AG, soit personnellement, soit par représentation.

D'éventuelles propositions des actionnaires doivent être transmises par écrit au plus tard d'ici le 5 avril 2013 à Mobimo Holding AG, Rütligasse 1, 6000 Lucerne, à l'attention de Monsieur Marcel Wickart.

L'Assemblée générale sera suivie d'un apéritif dînatoire au Centre de la culture et des congrès (KKL) de Lucerne auquel vous êtes invité. Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer votre participation à l'aide du coupon-réponse ci-joint.

Lucerne, le 11.03.13

Pour le Conseil d'administration de Mobimo Holding AG:

Le Président

Urs Ledermann